

## Le service dentaire et de stomatologie des autres pays engagés dans la Première Guerre mondiale

par  
Xavier Riaud

### *En Allemagne...*

Au début de la mobilisation en Allemagne, dans chaque poste de commandement, un médecin de corps adjoint prend la tête du service sanitaire. Il est appuyé par des conseillers spécialisés dans les maladies dentaires notamment.

Les autorités militaires locales ont la possibilité d'engager des dentistes selon les besoins<sup>1</sup>. Il n'a pas d'uniforme. Sa réputation ne repose que sur sa personnalité. Il peut recevoir l'aide du médecin chef. Il reçoit des indemnités journalières de 12,50 marks s'il travaille dans le lieu de résidence et de 15,50 marks s'il travaille ailleurs.

Dans de nombreux hôpitaux, il y a plus de dentistes que prévus initialement à exercer. Ainsi, dans l'hôpital forteresse de Strasbourg, 11 dentistes et 11 mécaniciens dentistes sont comptabilisés en 1914<sup>2</sup>. En une année, d'août 1914 à août 1915, les dentistes de l'hôpital forteresse de Breslau I soignent plus de 10 000 patients en 40 000 rendez-vous. 10 554 extractions et 7 604 plombages ont été effectués.

Au début de la guerre, il n'y a que deux hôpitaux qui se consacrent exclusivement aux blessés de la mâchoire. Ils ne comptent que 200 lits. En 1916, il y en a 15 pour la Prusse seule, avec environ 4 000 lits<sup>3</sup>.

Les plus connus sont :

- L'hôpital forteresse I a de Strasbourg
- L'institut dentaire universitaire de Berlin (= hôpital de réserve I)
- L'hôpital de réserve II dans l'ancien hôpital de garnison II à Berlin Tempelhof
- La clinique privée du Dr Bruhn à Düsseldorf (= hôpital de réserve I)

Les sections de chirurgie de la mâchoire créées au début de la guerre ne sont bientôt plus suffisantes. Bruhn agrandit son hôpital de 40 lits<sup>4</sup>. La plupart des hôpitaux sont débordés et doivent augmenter leur capacité d'accueil. Axhausen, stomatologue, installe une station de chirurgie maxillo-faciale à la Charité berlinoise en 1917.



Prof. Dr. med. dent. h. c. Georg Axhausen, à Berlin en 1942<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Hesse Pascal & Laparra Jean-Claude, *Les chemins de la souffrance... Le service de santé allemand Saint-Mihiel-Hauts-de-Meuse-Woëvre-Metz 1914-1918*, Ysec (éd.), Louviers, 2004, pp. 91, 93.

Etant sous contrat, les dentistes sont classés dans la catégorie des fonctionnaires militaires de rang supérieur.

<sup>2</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin in Deutschland*, Bonn, 1993, Beta Verlag, Deutsche Gesellschaft für Wehrmedizin und Wehrpharmazie e.V., p. 46.

<sup>3</sup> Cf. Hesse Pascal & Laparra Jean-Claude, *Les chemins de la souffrance...*, op. cit., 2004, pp. 91, 93.

<sup>4</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin...*, op. cit., 1993, p. 46.

<sup>5</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin...*, op. cit., 1993, pp. 46, 47, 187.

412 dentistes sous contrat et 341 sous-officiers ont travaillé dans les stations dentaires et maxillaires des hôpitaux de réserve pendant la guerre.

A cela, il convient d'ajouter la mise en place en Alsace, d'un lazaret (= petit hôpital) spécialement affecté aux blessures et aux maladies de la bouche. 55 personnes y travaillent gratuitement<sup>6</sup>.

Jusqu'en 1917, le soldat n'a le droit qu'à des extractions. Si l'absence de prothèse perturbe le service, le soldat peut obtenir le droit d'en faire réaliser une. Les soins dentaires ne sont autorisés que sur présentation d'une attestation d'urgence et de nécessité de soins. Si le soldat reçoit une prothèse, ceci est notifié sur son livret militaire et communiqué aux autorités de la troupe<sup>7</sup>.

En mars 1915, le chef du service sanitaire de campagne, qui est le plus haut responsable du Service de Santé de l'Armée allemande, décide qu'un retour du soldat n'est possible qu'en cas de problèmes dentaires très sérieux.

Le 12 mars 1915, le chef du service sanitaire de campagne autorise la pose de plombages sur les dents. Les travaux prothétiques ne sont accordés que suite à des accidents pendant le service ou s'il est considéré que l'octroi d'une prothèse facilite la reprise du service. Dans le même temps, des consignes sont données concernant le travail de l'or.

Le 27 juillet 1916, le même responsable recommande aux médecins et dentistes, une certaine retenue quant à la délivrance de soins dentaires et de prothèses. Il s'est avéré que de nombreux soldats ont fait faire des prothèses dans un but unique, celui de quitter le front. Les raisons invoquées sont diverses (« maux d'estomac » ; « la prothèse a été réparée, mais non portée » ; « les soldats envoyés à l'arrière pour faire une prothèse, ne se sont rendus qu'en fin de permission chez le dentiste. Ils ont ainsi pu prolonger leur permission »).

En août 1916, la durée de soins chez des soldats des sections de remplacement de l'artillerie est établie et démontre la fréquence des durées de soins supérieure à trois mois.

La guerre engendre un tel dégoût chez les hommes que les autorités doivent soudain faire face à une dégradation inhabituelle des prothèses dentaires<sup>8</sup>. L'intention de désertier le front est tellement manifeste que des postes de commandement établissent des listes de suspects. Suite à cette constatation, le 18 décembre 1917, le ministère de la Guerre allemand a fait savoir que ceux qui avaient dégradé volontairement leurs appareils, seraient renvoyés sur le front sans prothèse<sup>9</sup>. Ces hommes ne peuvent plus bénéficier de passe-droit quant à leur retour au combat. De plus, interdiction est faite par le ministère dans le même décret, aux soldats de quitter le feu pour aller faire réaliser une prothèse à l'arrière.

A l'arrière, les règles en temps de paix sont toujours valables. Il n'y a pas de soins gratuits pour les officiers et les fonctionnaires. D'ailleurs, le ministère refuse en juin 1917, l'égalité de droits entre le personnel de l'arrière et les soldats du front.

A partir de 1915, les dentistes sont membres du personnel sanitaire et porte un brassard de la Croix Rouge. D'après le ministère de la Guerre prussien, les dentistes en congé pour un an, ou non, soumis au service, sont réquisitionnés par contrat. Ils reçoivent une indemnité mensuelle de 395 marks avec logement et nourriture libres. Ils ont bénéficié d'une aide à la mobilisation de 250 marks et d'une aide pour les vêtements de 300 marks. Tous les autres soumis au service militaire sont rémunérés selon leur grade et sont intégrés à la troupe.

Pendant toute la durée de la guerre, le ministère compétent a refusé la mise en place d'un corps de dentistes ou de déterminer leurs grades s'ils travaillaient dans un hôpital, estimant que cela n'était pas nécessaire.

Après la mobilisation, il y a 34 hôpitaux de guerre qui ne sont pourvus que de 68 postes de dentistes<sup>10</sup>. Avec une armée de 2,6 millions de soldats, ces deux dentistes par hôpital ont dû s'occuper d'environ 40 000 hommes. Ces praticiens à qui les autorités avaient conseillé d'emmener leurs propres

---

Le Dr Schultzen, responsable de la section médicale prussienne, a loué l'action des dentistes : « ...*Le travail des dentistes est brillant et considérable, en particulier dans le domaine des soins des fractures des mâchoires.* »

<sup>6</sup> Cf. Zimmer Marguerite, « Petite Histoire de l'Art Dentaire: des origines à nos jours - De 1910 à 1920 », in *Actes de la Société française d'histoire de l'art dentaire*, sans date, p. 4.

<sup>7</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin...*, op. cit., 1993, pp. 48, 120.

<sup>8</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin...*, op. cit., 1993, pp. 48, 49, 121.

<sup>9</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin...*, op. cit., 1993, pp. 49-51.

<sup>10</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin...*, op. cit., 1993, pp. 49-51.

Le dentiste de la 13<sup>ème</sup> division de réserve, un sergent-chef, a soigné 723 patients dans une grotte. Ces derniers ne devaient pas être envoyés à la station dentaire de l'hôpital de guerre de Laon, leur division étant en opération.

instruments, n'ont eu pour seul objectif que celui de réduire les douleurs de leurs camarades et de leur éviter une absence trop prolongée par une visite chez un dentiste de l'arrière.

Quelques unités ont reçu des équipements dentaires. Elles ont pu mettre en place des stations dentaires non autorisées par le règlement et par la hiérarchie, surtout.

En décembre 1914, la pénurie de soins s'avérant évidente, le ministère de la Guerre prévoit un troisième poste et de nouveaux équipements dans les hôpitaux de guerre. En octobre 1915, deux postes supplémentaires sont ajoutés. Dans le même temps, les divisions trop avancées et par conséquent, qui ne peuvent s'appuyer sur les infrastructures des hôpitaux de guerre, disposent d'un poste de dentiste.

Le 12 mars et le 25 décembre 1916, les effectifs des hôpitaux de guerre passent à 6, puis 7 postes de dentistes. En juin 1917, ces postes sont supprimés. En effet, dans l'hôpital de campagne de chaque division et dans les compagnies sanitaires des divisions de cavalerie, une place est pourvue<sup>11</sup>.

En 1918, un dernier plan organise les postes comme suit :

- 302 pour tous les hôpitaux de campagne et pour toutes les compagnies sanitaires démunies d'hôpital, des divisions et des brigades.
- 2 pour les écoles d'artillerie aérienne de l'Est.
- 1 pour les troupes d'occupation des îles orientales Moon, Oesel et Dagoë.

Le 23 septembre 1917, le chef du service sanitaire de campagne s'insurge violemment contre le discrédit provoqué par la mise en place de cabinets dentaires sauvages. Il affirme que les praticiens autorisés seulement peuvent exercer. Mais, le 20 avril 1918, il finit par admettre qu'il peut y avoir des dérogations et qu'en fonction des besoins, le médecin de campagne peut faire appel à un praticien qu'il juge expérimenté pour soulager les hommes de troupe.

Aucune mesure n'a été mise en place avant la guerre pour organiser des soins dentaires de masse. Pendant toute la guerre, dans les seuls organismes sanitaires prussiens, 1 300 dentistes sont employés. En 1918, 792 d'entre eux se trouvent sur le front. En 1918 toujours, le nombre de mécaniciens dentistes dans les hôpitaux de guerre passe de 5 à 8. Par conséquent, il est aisé de penser qu'il y avait plus de mécaniciens dentaires que de dentistes en service.

Les armées des Etats membres sont fournies pendant toute la durée de la guerre par les dépôts sanitaires situés à l'arrière, eux-mêmes approvisionnés par le dépôt principal de Berlin<sup>12</sup>.

Pendant tout le conflit, l'équipement est constamment remanié et complété. Au fur et à mesure de l'avancée de la guerre, une véritable pénurie en matériaux divers apparaît. Des formations continues sont données aux praticiens afin de veiller à la bonne gestion des stocks. Ainsi, au milieu de l'année 1917, la consommation mensuelle d'amalgame d'argent est montée à 32 kg. La substitution par de l'amalgame de cuivre s'est automatiquement faite devant la difficulté à se procurer de l'argent et du mercure. A la fin de 1916, il est interdit d'utiliser l'or à des fins dentaires sauf en cas d'accident pendant le service ou en cas de pertes osseuses importantes. Très vite, il n'y a plus de caoutchouc, matériau indispensable pour les prothèses. A partir de 1917, l'entreprise Clouth produit un caoutchouc synthétique<sup>13</sup>.

Pendant la guerre de mouvement, en raison des changements fréquents et des longs travaux de construction, les soins ont été à peine possibles.

Les infrastructures n'ont pu être mises en place que lorsque les fronts se sont stabilisés. Un véritable essor de la chirurgie maxillo-faciale a lieu.

### *Qu'en est-il sur les autres fronts ?*

Sur le front de l'Ouest, le service de l'hôpital de guerre n°2 du III<sup>ème</sup> corps d'armée a constitué à Gent, le 21 octobre 1914, trois hôpitaux de guerre et un service pour les blessés légers dans l'hôtel des Fêtes<sup>14</sup>. A partir de décembre, 3 dentistes et 5 mécaniciens dentaires (plus tard 10) y ont soigné, du 11 au 31 décembre, 2 866 hommes sur lesquels ils ont effectués 1 044 extractions, 324 plombages et 46 appareillages. Par la suite, avec l'augmentation de personnel, il a été possible de transporter des centres dans des zones particulièrement critiques. Ainsi, le médecin de la 7<sup>ème</sup> armée a disposé pendant

<sup>11</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin...*, op. cit., 1993, pp. 51, 52.

<sup>12</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin...*, op. cit., 1993, pp. 52-55.  
29 740 cas de blessures à la mâchoire sont recensés dans l'armée allemande de 1914 à 1918.

<sup>13</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin...*, op. cit., 1993, pp. 52-55.

<sup>14</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin...*, op. cit., 1993, pp. 57, 58, 137.

la double bataille de l'Aisne-Champagne, de 13 centres de soins dentaires et de 3 services de chirurgie maxillo-faciale<sup>15</sup>.

Sur le front de l'Est, devant l'avancée des troupes russes en Prusse orientale, les hôpitaux ont dû être évacués. A l'Est de Königsberg, il n'y a plus aucune possibilité de soins pour les soldats.

En 1917, dans le groupe d'armée Linsingen, chaque division possède sa station dentaire.

	Avril	Mai
Soins	3209	3482
Extractions	631	649
Soins de blessures	191	179
Apports	182	221
Apport d'arsenic	203	197
Plombages	343	269
Plombages provisoires	17	24
Nettoyage de dents	8	7
Prothèses	596	517
Réparations	187	157
Couronnes et bridges	8	5

Soins du groupe d'armée Linsingen en 1917.

Afin de juguler le flot des patients vers le centre de Brest-Litovsk, des dentistes appartenant à la troupe les ont examinés.

En Bulgarie, l'expédition qui quitte Berlin, le 6 octobre 1915, a pour tâche de mettre en place un service sanitaire bulgare<sup>16</sup>. A Sofia, deux hôpitaux sont installés. Une station dentaire y est présente. Elle est tenue par deux hommes. La mission allemande y organise également un Institut stomatologique pour traiter les grands blessés de la face. Un autre est ouvert à Philippopel, puis déplacé en 1917, à Skolpje afin de garantir un meilleur fonctionnement.

La mission quitte Sofia, le 4 octobre 1917.

### **Le Canada**

Un embryon constitué de 17 praticiens aurait été créé en 1902. Mais, le service dentaire de l'armée canadienne est officiellement institué le 20 avril 1915<sup>17</sup>. Il est composé essentiellement de réservistes. Pendant la Première Guerre mondiale, ce service a fourni du personnel qui s'est retrouvé sous l'autorité du directeur du service médical en France et du directeur du service dentaire en Angleterre, et au Canada.

D'après les historiens, le service dentaire de l'armée canadienne serait le premier service indépendant d'une armée au monde. Des officiers dentistes ont été auparavant rattachés à des unités canadiennes situées sur des lignes de communication. Ainsi, le premier contingent canadien dispose d'un chirurgien-dentiste attaché officieusement à chaque cantonnement et à chaque hôpital général.

Au début de 1915, ce service dispose de 19 officiers et de 38 qui servent à l'étranger avec d'autres grades.

En mai 1915, une fois le Corps dentaire de l'Armée canadienne légitimé par le décret 257 du ministre de la Milice et de la Défense, 30 officiers, 34 assistants qui exercent à l'étranger et 40 simples soldats le composent sous l'autorité d'un lieutenant-colonel, directeur du service, assisté de deux majors. Chacun des membres soignants de ce corps a au minimum le rang de lieutenant.

Le 28 mars 1917, 254 hommes y sont recensés.

Au 11 novembre 1918, ce même service dispose de 233 officiers, de 221 assistants qui pratiquent à l'étranger et de 238 simples soldats. A la même date, en France et en Angleterre, il y a 76 officiers, 76 assistants servant dans des contrées lointaines et 64 simples soldats.

La mission de ces hommes est simple. Ils doivent assurer l'inspection dentaire des soldats canadiens qui arrivent en Angleterre et de tous ceux qui retournent au pays. Ils doivent effectuer les soins dentaires préventifs classiques. Ils ont pour obligation de traiter les blessés de la face dans les tranchées. Ils sont en charge également des soins chirurgicaux réparateurs de la face qu'ils assurent dans des cliniques spéciales.

Les dentistes sur le terrain opèrent dans des ambulances de campagne, des clairières, des hôpitaux généraux, dans les camps de base arrière, dans des unités de campagne ou ferroviaire. Un officier

<sup>15</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin...*, op. cit., 1993, pp. 57, 58, 137.

<sup>16</sup> Cf. Schulz Claus-Dieter, *Die Militärzahnmedizin...*, op. cit., 1993, pp. 58, 59.

<sup>17</sup> Cf. [www.canadiansoldiers.com](http://www.canadiansoldiers.com), *The Royal Canadian Dental Corps*, pp. 1-4.

dentaire est généralement assigné à chaque unité. Un chef chirurgien-dentiste est mis à la disposition de chaque quartier général. Il y a un dentiste pour chaque brigade d'artillerie ou de cavaliers montés, deux chirurgiens-dentistes par brigade d'infanterie et un par ambulance de campagne. Il y a aussi deux dentistes par division et par corps d'armée. Chaque dentiste reçoit l'aide d'un assistant et d'un aide-soignant.

Au Havre, le camp de base canadien présentait un laboratoire de prothèse dentaire, une clinique dentaire et un centre d'approvisionnement en fournitures dentaires<sup>18</sup>.

En Angleterre, les cliniques dentaires étaient ouvertes aux hommes des centres d'entraînement, des centres de dépôts, des hôpitaux spéciaux et à Londres, elles recevaient en soins les officiers des Ministères, des forces militaires canadiennes basées en Europe. La direction de ce corps est basée à Londres et répond aux ordres d'un directeur qui a le grade de colonel. Ce dernier est assisté de deux lieutenants-colonels.

Ce service est constitué en corps permanent depuis le 22 novembre 1917 par un arrêté ministériel du Gouvernement du Canada, avec les mêmes droits et privilèges que les médecins<sup>19</sup>.



Dentiste militaire canadien en 1919<sup>20</sup>.

### ***L'Angleterre***

Le service dentaire de l'armée anglaise assure les soins aux soldats et aux familles de ceux-ci en temps de guerre comme en temps de paix<sup>21</sup>. Ce n'est qu'à partir de 1901 qu'un service dentaire spécifique est créé au sein du service médical de l'armée anglaise<sup>22</sup>. Le 18 octobre 1917, les dentistes anglais officiers sont au nombre de 517. Il faut attendre 1921 pour qu'il devienne indépendant, ceci étant dû principalement au travail remarquable que les chirurgiens-dentistes effectuent pendant la Guerre 14-18.

### ***L'Australie***

Au début de la Première Guerre mondiale, il n'y a pas de service dentaire dans l'armée australienne<sup>23</sup>. Il est juste demandé aux soldats de répondre à certaines normes de santé dentaire pour s'enrôler. Des

<sup>18</sup> Cf. [www.canadiansoldiers.com](http://www.canadiansoldiers.com), *The Royal Canadian Dental Corps*, pp. 1-4.

<sup>19</sup> Cf. Caliot Vincent, *Rôle des chirurgiens-dentistes français aux Armées durant la Première Guerre mondiale (1914-1918)*, Thèse Doct. Chir. Dent., Bordeaux II, 1993, pp. 112-116.

<sup>20</sup> Cf. *L'Odontologie*, 30/01/1919, pp. 22-23.

<sup>21</sup> Cf. [www.army.mod.uk](http://www.army.mod.uk), *Royal Army Dental Corps*, p.1.

Le service médical de l'armée anglaise présente les mêmes infrastructures pendant la Grande Guerre que les autres pays : ambulances mobiles pour les soins d'urgence et l'évacuation des blessés, ambulances de campagne, hôpitaux généraux et de cantonnement. Il est à supposer que des chirurgiens-dentistes se sont trouvés présents à chaque étape de l'organisation médicale anglaise. Pourtant rien n'est venu l'attester (Cf. [www.army.mod.uk](http://www.army.mod.uk), *Royal Army Medical Corps*, p. 1).

<sup>22</sup> Cf. [www.army.mod.uk](http://www.army.mod.uk), *Royal Army Dental Corps*, p.1.

<sup>23</sup> Cf. Skinner J. W., « Military Dental Services in New South Wales », in <http://www.ku.edu/carrie/specoll/medical/dental.htm>, 1950, pp. 1-4.

facilités sont rendues possibles par les dentistes civils dans les centres de soins des grandes villes. En effet, ils excellent dans les soins en urgence. Au début de la guerre, il n'y a aucune place disponible pour les dentistes dans les ambulances de campagne ou bien dans les hôpitaux. Ce sont les médecins du corps médical qui se chargent des extractions dentaires, ce qui constitue le seul traitement accordé aux soldats.

Le 6 janvier 1915, un premier pas est franchi en faveur de la formation d'un service dentaire quand est autorisé par le corps médical de réserve, la formation de 6 capitaines et de 50 lieutenants qui ne sont employés qu'à la fin 1915.

Déjà, le 16 septembre 1914 par le biais d'un article dans la revue dentaire du Commonwealth, 72 dentistes ont proposé de soigner les 20 000 hommes du contingent australien envoyé en Europe. Ces praticiens avaient parfaitement compris la valeur d'un soldat avec des dents en parfait état. Très vite, une conclusion s'impose. Tous les hommes ne sont pas aptes à partir parce que leur état bucco-dentaire ne leur permet pas de servir leur pays sans risque une fois sur le front. Malgré tout, les autorités militaires ne décident pas la création d'un corps dentaire. L'action des médecins en situation est suffisante.

Ces mêmes autorités s'accordent pour refuser d'envoyer un dentiste dans chaque bateau du contingent, mais sont entièrement d'accord pour envoyer du matériel dentaire dans l'espoir qu'un des volontaires soit un praticien habilité à soigner ses camarades.

Les plus hautes instances de la profession démarchent les responsables du corps médical de l'armée ainsi que le ministre de la Défense<sup>24</sup>. Des mémorandums établissant des projections leur sont successivement envoyés. « *Un dentiste pourrait soigner 20 patients par jour...80 pounds pour du matériel dentaire fonctionnel qui pourrait traiter chirurgicalement 700 hommes... 70 pounds pour 250 boîtes de dents artificielles...* »

Des annexes sont jointes pour préciser les fonctions et grades du dentiste, et de son personnel au sein de la hiérarchie militaire.

Le 12 octobre 1914, un corps dentaire est formé, mais il n'a qu'un objectif, celui de soigner les armées en Australie. Aucun dentiste n'accompagne le contingent pour l'Europe. Cet avis du ministre est publié rapidement dans la presse.

En mai 1915, les hauts responsables acceptent cette décision du ministre de la Défense. Des dentistes sont aptes pour le service en Australie et en Egypte. Ils reçoivent le rang de lieutenant.

Le 6 juillet 1915, le corps dentaire dispose de 14 officiers dentaires, de 12 prothésistes dentaires et de 13 simples soldats. Tous sont attachés à des hôpitaux généraux. Ces hommes embarquent en juillet 1915, sans aucun équipement. Ils ne le reçoivent qu'en 1916, d'Angleterre et d'Australie, c'est-à-dire bien après que la majorité des troupes soient parties pour le front franco-allemand. En février 1916, les premiers soins sont administrés. En mars, les officiers dentaires sont au nombre de 39. A ce moment, ils disposent d'un équipement et d'un approvisionnement de premier ordre.

C'est également à cette époque que des sections dentaires ont embarqué avec des ambulances de campagne. Elles ont été les premières sections de l'armée britannique à recevoir l'autorisation d'entrer sur le territoire français. L'ensemble du travail de ces équipes sur le sol français est supervisé depuis Londres par le major Marshall<sup>25</sup>.

En 1918, le nombre total d'officiers exerçant en Angleterre, en Egypte et en France, est de 130.

### ***La Nouvelle-Zélande***

Au début de la guerre, les forces néo-zélandaises ne disposent pas de service dentaire dans le corps médical de leur armée<sup>26</sup>. Dix jours après le commencement du conflit, un corps expéditionnaire est envoyé aux îles Samoa. Le corps médical accompagnant comporte deux dentistes. Deux mois et demi plus tard, les troupes convoyées jusqu'en Egypte sont sous la surveillance de dix dentistes. Leur travail en Egypte, à Gallipoli (Dardanelles) et en France sera extraordinaire.

---

<sup>24</sup> Cf. Skinner J. W., « Military Dental Services in New South Wales », in <http://www.ku.edu/carrie/specoll/medical/dental.htm>, 1950, pp. 1-4.

<sup>25</sup> Cf. Skinner J. W., « Military Dental Services in New South Wales », in <http://www.ku.edu/carrie/specoll/medical/dental.htm>, 1950, pp. 1-4.

<sup>26</sup> Cf. Anson T. V., *The New Zealand Dental Services*, War History Branch, Department of Internal Affairs, Wellington, New Zealand, 1960, pp. 3-10.



Pendant les neuf premiers mois de la guerre, des dentistes civils soignent les futures recrues bien avant leur mobilisation. Ils poursuivent leur travail une fois que ces recrues sont entrées dans les camps de base pour être formées. Les soins sont délivrés gratuitement ou à des prix extrêmement réduits.

Au vu des difficultés pour continuer les soins chez les soldats dont le départ est proche, l'Association dentaire néo-zélandaise propose en juin 1915, au gouvernement, la formation d'un service dentaire par des dentistes civils. Les soins ne coûteraient pas davantage que des soins hospitaliers. Deux membres de l'association seraient détachés en tant qu'officiers superviseurs afin de réorganiser les quelques dentistes attachés au corps médical en un véritable service dentaire. Cette association a parfaitement pressenti l'importance d'une action urgente auprès des futurs combattants. Les soldats avec un problème dentaire sont obligés d'interrompre leur entraînement. Avec des dentistes au sein des camps de base, ce ne sera plus le cas.

Enthousiaste, le ministre de la Défense approuve la mesure. Hunter (1863-1958), président de l'Association, et Pickerill (1879-1956), Doyen de la Faculté dentaire de l'Université d'Otago, sont les deux officiers superviseurs. Le premier a le grade de colonel et le second, de lieutenant-colonel<sup>27</sup>.

En novembre 1915, le service dentaire de l'Armée néo-zélandaise est créé. Cet organisme est séparé du corps médical. Il n'est supervisé que par des dentistes. L'annonce officielle de la création du corps dentaire n'est faite que le 24 février 1916.

A cette époque, les praticiens sont débordés par l'importance du travail et très vite, les effectifs grossissent. Le renforcement des troupes dénombre 1 998 hommes, ce qui représente chez eux, 6 335 obturations dentaires, 5 237 extractions et 854 appareils dentaires.

En 1917 et en 1918, l'essentiel des traitements est réalisé avant l'embarquement.

A l'étranger, l'autonomie du corps dentaire est loin d'être totale. Les dentistes du corps expéditionnaire travaillent dans des conditions véritablement précaires. Ils doivent examiner les bouches des soldats et effectuer les soins d'urgence. Les autorités espérant que les troupes soient opérationnelles rapidement, demandent aux praticiens de libérer ces hommes au plus vite de toutes contraintes représentées par les urgences dentaires. Racines résiduelles extraites ainsi que les dents trop cariées, pansements provisoires placés dans de larges cavités ou encore ablations de calculs salivaires, tel est l'essentiel de leur travail avec pour objectif de remettre leurs bouches en état autant que faire se peut. La réalisation de plans de traitements intégraux est impossible.

Lorsque les forces australiennes arrivent en Egypte, elles sont dépourvues d'équipes dentaires et c'est tout naturellement vers les troupes néo-zélandaises qu'elles se tournent. Le travail de ces dentistes devient vite harassant<sup>28</sup>.

Quand les forces alliées se rendent dans les Dardanelles, quatre praticiens les accompagnent. Ils n'ont qu'un équipement, celui qui permet de soulager la douleur.

Après plusieurs mois, cinq autres officiers dentaires les rejoignent depuis le pays des pharaons. Ils mettent en place une clinique dentaire de campagne qui est la fierté des armées britanniques et australiennes. Mais, dépourvu d'eau, ses servants doivent se rendre chaque jour à la mer pour en traiter l'eau. Cette clinique est sous le feu en permanence.

Lorsqu'en décembre, les Alliés quittent les Dardanelles, le corps expéditionnaire néo-zélandais y demeure une courte période qui se veut un temps de réorganisation de la division armée. Le capitaine Finn (1880-1952) devient l'officier dentaire superviseur du service considéré qui est également remodelé. Il est divisé en sections comportant un praticien, deux prothésistes et un assistant. Deux sections sont attachées à chacune des trois ambulances de campagne. Onze sections sont formées au final, y compris les deux de la base de dépôt de l'infanterie néo-zélandaise et celle de l'hôpital central.

En avril 1916, quand la division prend position dans le secteur d'Armentières en France, le service dentaire travaille à la préparation des opérations. Toutefois, il ne peut véritablement le faire qu'à partir d'août. Il a été impossible de débarquer le matériel indispensable à cet effet. Quand les troupes partent se battre sur la Somme, le corps dentaire demeure au camp de base<sup>29</sup>.

L'équipement étant trop lourd, il manque très vite d'effectif sur le terrain. Ainsi, en octobre 1916, trois sections sont envoyées en renfort. Mais, il y a tellement de travail en retard, que des praticiens sont transférés directement dans des unités sur le front et en novembre, pour la première fois à l'étranger, un hôpital dentaire est installé indépendamment du corps médical, dans une école communale avec

<sup>27</sup> Cf. Anson T. V., *The New Zealand Dental Services*, op. cit., 1960, pp. 3-10.

<sup>28</sup> Cf. Anson T. V., *The New Zealand Dental Services*, op. cit., 1960, pp. 3-10.

<sup>29</sup> Cf. Anson T. V., *The New Zealand Dental Services*, op. cit., 1960, pp. 3-10.

plusieurs baraquements dévolus à cette démarche. Un rapport concernant cet hôpital précise : « *Dans les deux premiers mois, ils ont traité 1 702 cas et à cause de la proximité des tranchées, grâce à cette installation très bien équipée, un soldat peut se faire soigner sans être absent plus de quelques heures des lignes de combat.* »

*Un travail remarquable a été réalisé par les officiers dentaires cet hiver, de prévention et de traitement de ce qui est appelé « les bouches de tranchées » ou gingivite ulcéro-membraneuse. »*

En décembre 1916, Pickerill arrive en Angleterre. Il doit établir un hôpital de chirurgie maxillo-faciale. Il consacre ses efforts au développement de cette chirurgie et le prestige du corps dentaire de son pays l'aide considérablement.

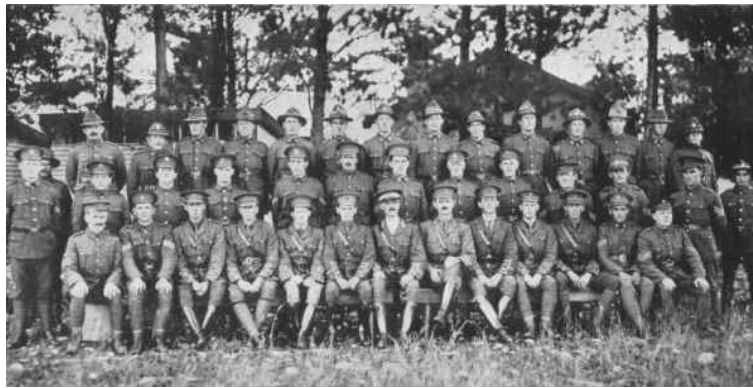
Au début de 1917, plusieurs sections soignent les troupes en Angleterre et poursuivent le travail en France. Finn devient le responsable de l'ensemble du corps dentaire de l'armée néo-zélandaise à l'étranger.

En juillet 1917, le service dentaire de la division est remodelé<sup>30</sup>. Les sections sont devenues mobiles et tout le matériel encombrant a été supprimé. Un équipement primaire a été au préalable établi qui permet tous les types d'interventions sur le champ de bataille.

L'hôpital dentaire a également été aménagé de façon à devenir facilement mobile le cas échéant.

Le 13 juillet 1917, il y a 72 dentistes officiers dans le monde entier.

Quand la guerre se termine en novembre 1918, il y a 42 officiers dentaires assistés de 70 autres personnes sur le continent européen.



Captain Hursthouse, officier dentaire principal au centre en bas, et son équipe dentaire, section du corps dentaire de l'armée néo-zélandaise créée le 1<sup>er</sup> décembre 1915 et basée au Camp militaire de Featherston<sup>31</sup>.

### ***Les Etats-Unis***

Aux U.S.A., le 11 février 1901, le Dr John Sayre Marshall devient officier supérieur et est le premier dentiste sous contrat<sup>32</sup>. La même année, suite à un décret du Parlement, 30 postes sont créés. Mais, c'est le 3 mars 1911 qu'est officiellement établi le corps dentaire de l'armée américaine. Le 22 août 1912, un service similaire est institué dans la Marine.

En France, dès les quinze premiers jours des hostilités, l'Ambulance américaine de l'Hôpital militaire américain de Paris, dirigée par Georges B. Hayes et W. S. Davenport, assure les soins de 150 blessés<sup>33</sup>. 4 000 officiers dentaires sont appelés sous les drapeaux dès le début de la guerre<sup>34</sup>. Aucun d'entre eux n'a reçu le moindre entraînement requis à cet effet. Toutefois, certains d'entre eux bénéficient de la formation délivrée par la Ligue de préparation des dentistes américains formée en mars 1916. L'objectif original de cette association est de délivrer des soins gratuits aux hommes qui veulent s'engager dans l'armée. Environ 1 700 dentistes civils sous l'égide de cette ligue ont réalisé près de 1

<sup>30</sup> Cf. Anson T. V., *The New Zealand Dental Services*, op. cit., 1960, pp. 3-10.

<sup>31</sup> Cf. [www.diggerhistory3.info](http://www.diggerhistory3.info), *Others services: Featherston Military Training Camp NZ*, 2006, pp. 1-8.

<sup>32</sup> Cf. King John, *Highlights in the History of the U.S. Army Dentistry*, Office du directeur de l'U.S. Army Dental Corps, Virginie, 2002, pp. 6, 7.

<sup>33</sup> Cf. Zimmer Marguerite, « Petite Histoire de l'Art Dentaire: des origines à nos jours - De 1910 à 1920 », in *Actes de la Société française d'histoire de l'art dentaire*, sans date, p. 4.

<sup>34</sup> Cf. Glenner Richard, Davis Audrey & Burns Stanley, *The American dentist*, Pictorial Histories Publishing Company, Missoula, Montana, U.S.A., 1990, pp. 132-137.



million de soins sans aucun coût pour leurs patients durant cette guerre. Cette ligue gère également des groupes d'études destinés aux dentistes qui veulent s'inscrire. Des écoles dentaires sont sélectionnées et réquisitionnées par le gouvernement fédéral pour former ces dentistes. Ceux-ci constituent le Corps d'entraînement des étudiants de l'armée. Ces écoles sont l'Université de Washington à Saint Louis, l'Université du Nord-Ouest à Chicago et l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie<sup>35</sup>. Le gouvernement paie pour chacun des étudiants qui, une fois diplômé, entre dans l'armée. Outre une formation dentaire sévère, les futurs dentistes reçoivent aussi un entraînement militaire de premier ordre.

Le 3 juin 1916, le Congrès vote l'Acte de Défense Nationale qui modifie le Corps dentaire notamment<sup>36</sup>. Le système de contrat probatoire est aboli. Les dentistes intègrent l'armée au rang de lieutenant. Ils peuvent passer capitaine après 8 années et major au bout de 24 ans d'active. La création d'un Corps dentaire de réserve est également approuvée.

Après que la guerre ait été déclarée le 6 avril 1917, le premier contingent dentaire américain arrive en France le 20 août 1917. C'est le capitaine Robert T. Oliver qui en a la charge. 13 dentistes du corps de réserve ont rejoint le service hospitalier de l'armée et ont été prêtés aux services anglais. 26 ont été envoyés en tant que service de régularité. Les équipements français et anglais se faisant rares, la majeure partie du matériel et des fournitures a été convoyée par bateaux depuis les Etats-Unis. 35 officiers dentaires de la Marine servent sous les drapeaux au commencement de ce conflit. Ils sont 500 à la fin.

Le 6 octobre 1917, une loi est promulguée qui établit le même rang, le même salaire, les mêmes promotions et les mêmes droits à la retraite aux dentistes qu'aux médecins. Un lieutenant ne peut passer capitaine que s'il passe un examen ordonné par le Ministère de la Guerre. Cette loi prévoit un officier dentaire pour 1 000 hommes servant sous les drapeaux.

Pour les troupes se rendant en Europe, un service dentaire n'est organisé sur les navires qu'après la guerre, en 1919.

Le 30 novembre 1918, le nombre de dentistes d'active s'élève à 4 620, dont 1 864 stationnés en Europe.

De juillet 1917 à mai 1919, 1 396 957 soldats des forces expéditionnaires américaines sont traités de différentes manières. 1 505 424 obturations, 384 427 extractions, 60 387 couronnes et 13 140 appareils dentaires sont effectués. Sept officiers dentaires et sept assistants sont tués aux combats. Huit praticiens meurent de maladies et 36 d'entre eux sont blessés. En 1920, les dentistes américains sont présents en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, en Russie et en Pologne<sup>37</sup>.



Major William H. G. Logan, directeur du Corps dentaire américain du 9 août 1917 au 12 février 1919<sup>38</sup>.

<sup>35</sup> Cf. Glenner Richard, Davis Audrey & Burns Stanley, *The American dentist*, op. cit., 1990, pp. 132-137.

<sup>36</sup> Cf. King John, *Highlights in the History...*, op. cit., 2002, p. 7.

<sup>37</sup> Cf. King John, *Highlights in the History...*, op. cit., 2002, pp. 7, 8.

<sup>38</sup> Cf. Office of Medical History – Office of the Surgeon General, US Army Dental Corps, *Poster of Corps Chiefs, 1901 – Present* (domaine public).

Au commencement, les dentistes ont reçu comme consignes de ne remplacer que les dents perdues sur le front. En mars 1918, elles sont remplacées peu importe la cause de leur perte<sup>39</sup>.

Le matériel de réalisation des prothèses dentaires est fourni essentiellement par les hôpitaux d'évacuation ou ceux figurant dans les camps de base. Les soldats devant être appareillés retournent en zone arrière pour être traités, ce qui a très vite impliqué des démarches multiples,- jusqu'à des destructions volontaires d'anciens appareils -, des combattants pour quitter le front afin de recevoir des prothèses qui n'étaient pas toujours essentielles. La nécessité d'équiper les unités situées sur les lignes avant, s'est donc très vite fait ressentir.

Convaincus qu'il est très difficile d'avoir des résultats esthétiques fiables sur le champ de bataille, les dentistes<sup>40</sup> ont regretté ouvertement de voir les soldats refaire les soins dentaires qui avaient été effectués en Europe, une fois revenus à la vie civile, parce qu'ils étaient insatisfaits ou souffraient d'avoir pu être dévisagés par les traitements mis en place dans l'urgence avec des moyens très limités. Ainsi, la réputation de précipitation de ces praticiens n'était plus à faire.

### **La Roumanie**

Dans l'armée roumaine, une loi est édictée en mai 1915 qui décrète que le dentiste se situe sur un même plan d'égalité que le médecin ou le pharmacien<sup>41</sup>. Dans ce texte, il est demandé au personnel sanitaire de rester mobilisé jusqu'à 65 ans. Chacun est réparti dans les formations militaires sanitaires en fonction des aptitudes physiques, de l'âge et du degré de spécialisation.

Les étudiants à partir de la 4<sup>ème</sup> année occupent les mêmes rangs que les titulaires. En dessous, ils occupent les fonctions d'auxiliaires.

### **La Belgique**

En Belgique, des cabinets dentaires existent déjà en temps de paix au sein des hôpitaux militaires. Lorsque la guerre éclate et que le front est enfoncé, l'armée n'a pu réorganiser ses différents services qu'à la stabilisation des combats sur l'Yser.

Watry, médecin de bataillon, en a dressé le portrait : « *Au front, chaque division d'armée dispose d'un cabinet dentaire avec une installation aussi confortable que les circonstances le permettent, souvent très complète, voire même en état d'exécuter des travaux de prothèse. Le service est assuré par un ou deux médecins, voire des chirurgiens-dentistes. Ainsi, en est-il à La Panne, Cabourg, etc... A l'hôpital de l'Océan de La Panne<sup>42</sup>, existe un service de prothèse maxillo-faciale.*

*A Calais, base de l'armée, un service de stomatologie très complet a été aménagé suivant toutes les exigences du confort et les progrès de la technique. Actuellement, deux praticiens y travaillent. A ce service est annexé un laboratoire de prothèse où se fait l'appareillage des édentés. (...) En un an, 11 905 opérations y ont été pratiquées et en neuf mois, 406 appareillages ont été fabriqués et 64 ont été réparés. Dans cette même ville, a également été mis en place un service de prothèse maxillo-faciale.*

*A l'arrière, les centres de Rouen, Rennes et Le Havre disposent d'un service dentaire très confortable qui ne porte pas préjudice aux petites installations particulières organisées par des médecins chefs de service travaillant dans différentes formations régimentaires<sup>43</sup>. »*

### **L'Italie**

En Italie, au début de la guerre, il n'y a quasiment rien, même si quelques infrastructures assez sommaires existent malgré tout au sein de quelques hôpitaux militaires<sup>44</sup>.

---

<sup>39</sup> Cf. Glenner Richard, Davis Audrey & Burns Stanley, *The American dentist*, op. cit., 1990, pp. 132-137.

A la fin de la guerre, toutes les archives médicales sont collectées afin d'identifier les soldats défigurés morts aux champs d'honneur.

<sup>40</sup> Cf. Glenner Richard, Davis Audrey & Burns Stanley, *The American dentist*, op. cit., 1990, pp. 132-137.

<sup>41</sup> Cf. Caliot Vincent, *Rôle des chirurgiens-dentistes français...*, op. cit., 1993, pp. 107-108.

<sup>42</sup> Cf. Watry, « Les services dentaires à l'armée belge », in *Congrès Dentaire Interallié 1914-1917*, G. Villain (éd.), tome II, Paris, 1917, pp. 1219-1220.

<sup>43</sup> Cf. Watry, « Les services dentaires à l'armée belge », in *Congrès Dentaire Interallié 1914-1917*, G. Villain (éd.), tome II, Paris, 1917, pp. 1219-1220.

<sup>44</sup> Cf. Caliot Vincent, *Rôle des chirurgiens-dentistes français...*, op. cit., 1993, pp. 109-111.

Très vite, la guerre de tranchées amène à un constat flagrant : dans le cas de blessures maxillo-faciales, l'action du chirurgien n'est réellement efficace que si elle est secondée par un dentiste. Aussi, les praticiens italiens ont spontanément offerts leurs services au ministère de la Guerre, à la Croix-Rouge et à l'Ordre de la Croix de Malte. Ces hommes sont venus avec leur matériel et ont soigné leurs camarades gratuitement.

Rapidement, les plus hautes instances étatiques ont réorganisé et hiérarchisé ces services au sein de centres spéciaux parfaitement équipés et placés sous la tutelle des hôpitaux territoriaux.

Au commencement du conflit, les dentistes n'ont été enrôlés que comme simple soldat. Suite au décret du 6 septembre 1917, ils sont incorporés en tant qu'officiers au sein d'un corps d'aspirants dentistes. Ils ne doivent pas avoir plus de 46 ans et ne doivent pas dépasser le nombre de 600.

En août 1917, trois centres de prothèse maxillo-faciale sont créés. A chacun de ces centres est affecté un chirurgien-dentiste français. Cela a été le cas de M. Mousis, dentiste au centre de Bordeaux<sup>45</sup>.

### ***Le Portugal***

Au Portugal, le corps dentaire de l'armée n'est créé que le 21 août 1917. Chacun de ses membres dont le nombre n'excède pas 16, a le rang d'officier et ne doit pas avoir plus de 45 ans. Les grades s'échelonnent de sous-lieutenant à major<sup>46</sup>.

---

<sup>45</sup> Cf. Caliot Vincent, *Rôle des chirurgiens-dentistes français...*, op. cit., 1993, pp. 109-111.

<sup>46</sup> Cf. Caliot Vincent, *Rôle des chirurgiens-dentistes français...*, op. cit., 1993, p. 111.